**Aperçu des conséquences de la guerre en Ukraine sur l’exécution des travaux.
Que faire ?**

**OBJECTIF ENVISAGÉ**

**LES MOYENS JURIDIQUES**

**TYPE DE CONTRAT**

**DANS TOUS LES CAS** :

1. **Concertation** à organiser entre parties
2. **Insister sur le caractère exceptionnel de cette situation pour chacun** afin d’arriver à un partage de risque et ce, indépendamment de la révision de prix et d’une clause de circonstances imprévisibles ;
3. **Pour le futur**, vous pouvez - dans le cadre de la concertation - pour des postes qui prennent une part significative dans le marché :
	* Négocier une **clause au prix du jour**1
	* Ajouter **un indice spécifique**2 à la formule de révision des prix pour (adaptation)
		+ Les frais de transport
		+ Le bois
		+ L’acier
		+ L’énergie
		+ …

**Quid des sous-traitants ?**

La **LETTRE-TYPE 2** peut également être utilisée dans le chef du sous-traitant vis-à-vis de son entrepreneur.

Les entrepreneurs/sous-traitants qui sont confrontés à une absence de main d’œuvre sur le chantier avec des (sous)sous-traitants qui voient des Ukrainiens partir vers leur pays d’origine peuvent utiliser la **LETTRE-TYPE 3** en vue de préserver la continuité des travaux.

**Conséquences de la guerre en Ukraine sur l’exécution des travaux**

**LETTRE-TYPE 1 – MARCHES PUBLICS: notification au pouvoir adjudicateur[[1]](#footnote-1) :**

* **Des faits ayant un impact sur la continuité du marché (délai d’exécution) et sur le coût du marché.**
* **Demande de concertation.**

Madame, Monsieur,

***Objet :*** *Travaux : ...[[2]](#footnote-2) – Cahier des charges n°. … [[3]](#footnote-3)– Guerre en Ukraine – dénonciation des faits ayant un impact sur le délai d’exécution et le coût du marché – demande de concertation*

La guerre de la Russie contre l’Ukraine a des conséquences certainement dans le Pays et pour le peuple ukrainien mais aussi en Europe.

En effet, les entreprises de construction belges qui travaillent avec des sous-traitants employant des travailleurs ukrainiens détachés ressentent également l’impact de la guerre sur leurs chantiers. Le président ukrainien Zelensky a décrété une mobilisation générale pour les hommes âgés de 18 à 60 ans sur le territoire ukrainien, cependant les Ukrainiens sur le territoire belge partent également sur base volontaire.

De plus, les sanctions économiques contre la Russie exacerbent les hausses de prix déjà en cours pour certains matériaux, la hausse des prix de l'énergie et limitent ainsi les importations et donc les délais de livraison de certains matériaux.

De ce fait, nous sommes confrontés à :

* Un manque de main d’œuvre suffisant pour pouvoir réaliser les travaux dans le délai prévu, notamment chez nos sous-traitants suivants... [[4]](#footnote-4).
* Des problèmes d'approvisionnement qui peuvent également impacter le délai d'exécution, plus particulièrement….[[5]](#footnote-5)
* Les augmentations de prix extraordinaires, plus particulièrement ….[[6]](#footnote-6), qui ne seront pas compensées par la révision des prix applicable au marché.

Nous ne pouvions bien évidemment pas prévoir les circonstances précitées lors de l’introduction de notre offre, et nous ne pouvions pas non plus les éviter.

Conformément à la réglementation des marchés publics, nous vous notifions ces circonstances imprévisibles.

Dans le contexte actuel qui est exceptionnel, il est impossible de vous dire quel sera l'impact final sur le chantier tant au niveau du délai d’exécution -avec des conséquences, le cas échéant, sur la réception- que du coût du marché.

Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer, à titre conservatoire et sans préjudice de tout autre dommage, les informations suivantes :

* Une estimation provisionnelle du coût qui :

[RETENIR CE QUI EST D’APPLICATION]

* *s'élève à environ …………………….. € [par jour] [par semaine][[7]](#footnote-7)*
* *1 € à titre de provision en attendant le règlement définitif*
* *correspondant à l’heure actuelle à une augmentation de …….…%[[8]](#footnote-8) pour certains matériaux, comme ….[[9]](#footnote-9)*
* Une prolongation provisoire du délai d’exécution d'au moins …. jours calendrier/ouvrables[[10]](#footnote-10)

Nous mettons bien entendu tout en œuvre pour limiter au maximum l’impact et les dommages.

A cet égard, nous jugerons opportun de vous expliquer cela lors d’une concertation. Vous pouvez contacter plus particulièrement M/Mme. …… à l'adresse e-mail suivante ... [[11]](#footnote-11).

Cordialement,

**Conséquences de la guerre en Ukraine sur l’exécution des travaux**

**LETTRE- TYPE 2 - MARCHE PRIVE : communication aux donneurs d’ordre privés[[12]](#footnote-12) :**

* **Des faits ayant un impact sur la continuité du marché (délai d'exécution) et sur le coût du marché.**
* **Demande de concertation.**

Madame, Monsieur,

***Objet :***Travaux : ...[[13]](#footnote-13) – Offre du. …/ Cahier des Charges n°. …[[14]](#footnote-14) – Guerre en Ukraine - communication des faits ayant un impact sur le délai d’exécution et le coût du marché – demande de concertation

La guerre de la Russie contre l’Ukraine a des conséquences certainement dans le Pays et pour le peuple ukrainien mais également en Europe.

En effet, les entreprises de construction belges qui travaillent avec des sous-traitants employant des travailleurs ukrainiens détachés ressentent également l’impact de la guerre sur leurs chantiers. Le président ukrainien Zelensky a décrété une mobilisation générale pour les hommes âgés de 18 à 60 ans sur le territoire ukrainien, cependant les Ukrainiens sur le territoire belge partent également sur base volontaire.

De plus, les sanctions économiques contre la Russie exacerbent les hausses de prix déjà en cours pour certains matériaux, la hausse des prix de l'énergie et limitent ainsi les importations et donc les délais de livraison de certains matériaux.

De ce fait, nous sommes confrontés à :

- Un manque de main d’œuvre suffisant pour pouvoir réaliser les travaux dans le délai prévu, notamment chez les sous-traitants suivants... . [[15]](#footnote-15)

- Des problèmes d'approvisionnement qui peuvent également impacter le délai d'exécution, plus particulièrement…. [[16]](#footnote-16)

- Les augmentations de prix extraordinaires, plus particulièrement …[[17]](#footnote-17) , qui ne seront pas compensées par la révision des prix applicable au marché.

Nous ne pouvions bien évidemment pas prévoir les circonstances précitées lors de l’introduction de notre offre, et nous ne pouvions pas non plus les éviter.

[ÉVENTUELLEMENT ajouter le paragraphe suivant s’il existe une clause contractuelle concernant les circonstances imprévisibles[[18]](#footnote-18).]

*À cet égard, nous nous référons à l'article ... du contrat d’entreprise conclu entre nous en date du. … [[19]](#footnote-19)qui qualifie les circonstances précitées d'imprévisibles et d'exceptionnelles et donne à chaque partie la possibilité de demander une révision des conditions, telle qu'une prorogation de délai.*

Cette situation est tout à fait exceptionnelle et imprévue. Par conséquent, une flexibilité dans la mise en œuvre du contrat est indiquée entre les parties pour revoir conjointement le contrat et, en particulier, le délai d’exécution.

Ce conflit en Ukraine touche tout le monde et la solidarité entre les partenaires dans le processus de construction est donc essentielle. Nous sommes convaincus que grâce à un dialogue constructif, les dommages pour les deux parties peuvent être limités de manière équilibrée.

Dans le contexte actuel qui est exceptionnel, il est impossible de vous dire quel sera l'impact final sur le chantier tant au niveau du délai d’exécution -avec des conséquences, le cas échéant, sur la réception- que du coût du marché.

Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer, à titre conservatoire et sans préjudice de tout autre dommage, les informations suivantes:

* Une estimation provisionnelle du coût qui :

[RETENIR CE QUI EST D’APPLICATION]

* *s'élève à environ …………………….. € [par jour] [par semaine][[20]](#footnote-20)*
* *1 € à titre de provision en attendant le règlement définitif*
* *correspondant à l’heure actuelle à une augmentation de …….…%[[21]](#footnote-21) pour certains matériaux, comme ….[[22]](#footnote-22)*
* Une prolongation provisoire du délai d’exécution d'au moins …. jours calendrier/ouvrables[[23]](#footnote-23)

Nous mettons bien entendu tout en œuvre pour limiter au maximum l’impact et les dommages.

A cet égard, nous jugerons opportun de vous expliquer cela lors d’une concertation. Vous pouvez contacter plus particulièrement M/Mme. …… à l'adresse e-mail suivante ... [[24]](#footnote-24).

Cordialement,

**Conséquences de la guerre en Ukraine sur l’exécution des travaux**

**LETTRE-TYPE 3 vis-à-vis des SOUS-TRAITANTS - Demande de communiquer comment la continuité des travaux peut être préservée à la suite de l’absence de main d’œuvre par le départ des Ukrainiens**

Madame, Monsieur,

***Objet :*** *Travaux : ...[[25]](#footnote-25) – Cahier des charges n°. …[[26]](#footnote-26) – Guerre en Ukraine – poursuite des travaux*

Suite à la guerre en Ukraine, nous constatons des perturbations concrètes sur notre chantier en raison de l'absence de plusieurs de vos collaborateurs qui partent soudainement vers leur pays d'origine probablement à la suite du conflit en Ukraine.

En effet, le président ukrainien Zelensky a décrété une mobilisation générale des hommes âgés de 18 à 60 ans sur le territoire ukrainien, ce qui a comme conséquence que les Ukrainiens sur le territoire belge partent volontairement.

En conséquence, nous sommes confrontés à un manque de main d’œuvre suffisant pour effectuer les travaux, plus précisément …………[[27]](#footnote-27)

Cela a un effet négatif sur l'exécution de notre marché.

Bien sûr, nous comprenons la situation, mais nous devons néanmoins respecter nos obligations contractuelles envers notre propre donneur d’ordres. A défaut, nous nous exposons à des sanctions.

Dans ces circonstances et afin d'assurer la continuité du chantier, nous sommes obligés de vous demander de bien vouloir nous informer par écrit dans les 3 jours ouvrables si vous trouvez une solution alternative afin de pouvoir disposer d’une main d’œuvre suffisant pour poursuivre et pour terminer les travaux dans le délai contractuel prévu.

Nous sommes bien sûr disponibles pour discuter comment limiter au maximum les dommages potentiels pour les deux parties[[28]](#footnote-28), en tenant compte des conditions que nous devons respecter envers notre propre client.

Bien cordialement,

1. Délai : dans les 30 jours suivant le constat et le délai d’exécution ne peut pas encore être venu à échéance. [↑](#footnote-ref-1)
2. A compléter. [↑](#footnote-ref-2)
3. A compléter. [↑](#footnote-ref-3)
4. A compléter en mentionnant le(s) sous-traitant(s) chez qui un manque de main d’œuvre a été constaté. [↑](#footnote-ref-4)
5. A compléter avec les matériaux pour lesquels on rencontre des problèmes d'approvisionnement. [↑](#footnote-ref-5)
6. A compléter avec les matériaux qui subissent des augmentations de prix extraordinaires. [↑](#footnote-ref-6)
7. À préciser avec un montant [par jour] [par semaine]. [↑](#footnote-ref-7)
8. A préciser avec un pourcentage. [↑](#footnote-ref-8)
9. A préciser avec les matériaux. [↑](#footnote-ref-9)
10. A préciser et indiquer un nombre minimum de jours. [↑](#footnote-ref-10)
11. A compléter avec le nom et l’adresse e-mail de la personne de contact. [↑](#footnote-ref-11)
12. Délai : dans les plus brefs délais [↑](#footnote-ref-12)
13. Compléter [↑](#footnote-ref-13)
14. Préciser et compléter [↑](#footnote-ref-14)
15. A compléter en mentionnant le(s) sous-traitant(s) chez qui un manque de main d’œuvre a été constaté. [↑](#footnote-ref-15)
16. A compléter avec les matériaux pour lesquels on rencontre des problèmes d’approvisionnement. [↑](#footnote-ref-16)
17. A compléter avec les matériaux qui subissent des augmentations de prix extraordinaires. [↑](#footnote-ref-17)
18. Il convient également de vérifier si des dispositions contractuelles spécifiques et notamment une clause de révision en cas de circonstances imprévisibles sont prévues. Dans ses modèles disponibles, la Confédération de la Construction propose la clause suivante :

*« Notre offre tient compte des circonstances et des mesures connues et en vigueur le 10ème jour avant la date de l’offre.*

*Si ultérieurement devaient survenir des circonstances et mesures imprévisibles ou constitutives de force majeure et qui influencent les conditions contractuelles, les deux parties ont la possibilité de demander une révision des présentes conditions (comme une prolongation du délai et/ou le partage des frais supplémentaires).*

*Dans ce cas, les parties sont tenues de signifier à l’autre partie ces circonstances et mesures le plus vite possible par écrit (comme p.ex. envoi recommandé, mail, rapport du chantier, journal des travaux, sms, WhatsApp, …). Elles s’engagent à mener des négociations de bonne foi et à les terminer dans un délai raisonnable.*

*Si, outre l’alinéa 2 du présent article, les circonstances et mesures susmentionnées sont de nature à entraîner une interruption des travaux, le délai d’exécution est suspendu pour la durée d’interruption, augmentée du laps de temps nécessaire à la remise en route du chantier. »* [↑](#footnote-ref-18)
19. A compléter [↑](#footnote-ref-19)
20. À préciser avec un montant [par jour] [par semaine]. [↑](#footnote-ref-20)
21. A préciser avec un pourcentage. [↑](#footnote-ref-21)
22. A préciser avec les matériaux. [↑](#footnote-ref-22)
23. A préciser et indiquer un nombre minimum de jours. [↑](#footnote-ref-23)
24. A compléter avec le nom et l’adresse e-mail de la personne de contact. [↑](#footnote-ref-24)
25. Compléter [↑](#footnote-ref-25)
26. Compléter [↑](#footnote-ref-26)
27. Compléter [↑](#footnote-ref-27)
28. En fonction de la réponse du sous-traitant, l’entrepreneur pourrait mettre fin au contrat. [↑](#footnote-ref-28)